

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

<b>Nombre de conseillers municipaux élus</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de conseillers municipaux en fonction</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>7</b>
<b>Absents</b>	<b>4</b>
<b>Date de la convocation</b>	<b>01/04/2025</b>

**PRESENTS :** Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, CONDIS Chantal, , Messieurs JOSSE Miguel, LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, SEPOLD Franck, ZANETTE Serge.

**ABSENTS :** Mesdames PONS Florence, DESCONS Sabine, Messieurs BLANCHARD Philippe, BRUEL Jean-Raymond.

Madame CONDIS Chantal a été élue secrétaire.

- **Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal :**

Le compte rendu de la séance du 07/03/2025 a été approuvé à l'unanimité.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2024 :**

En séance du 07/03/25 le Compte Financier Unique a été adopté. Le résultat constaté en :

- Fonctionnement est de 209 665.75 €
- Investissement est de - 6 500.87 €

L'affectation nécessaire au budget 2025 est la suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	-6 500,87 €	209 665,75 €
<b>Affectation 2025</b>		
<b>En investissement</b>		<b>Report en fonctionnement</b>
Report du déficit d'investissement 2024	- 6 500,87 €	169 665,75 €
<b>Autofinancement <sup>(1068)</sup></b>	<b>40 000,00 €</b>	

Diagramme illustrant l'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025. Le report du déficit d'investissement 2024 (-6 500,87 €) est affecté à 24% à l'investissement et à 76% au report en fonctionnement (169 665,75 €). L'autofinancement (1068) est de 40 000,00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025.

- **Fiscalité directe locale 2025 :**

Les taux d'impositions sont reconduits à l'identique de l'an passé.

Pour rappel :

	TAUX 2024	TAUX 2025
<b>FONCIER BATI</b>	<b>32,59%</b>	<b>32,59%</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>35,40%</b>	<b>35,40%</b>
<b>TAXE HABITATION RS</b>	<b>17,12%</b>	<b>17,12%</b>
<b>CONT. FONCIERE ENTREP</b>	<b>6,93%</b>	<b>6,93%</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux de la fiscalité locale, sans augmentation.

- **Subventions aux associations :**

Les demandes de subventions sont étudiées. Une provision est inscrite pour octroyer la possibilité de versement d'une aide en cours d'année, après l'avis du conseil municipal.

ASSOCIATIONS	BUDGET 2025
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €
ASSOCIATION RADIO GALAXI	100 €
COMITE DES FETES	1 300 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	800 €
LES VENDREDIS DE LATRAPE	700 €
AQUAPONIE Sub Exceptionnelle	0 €
Sur délibération spécifique	700 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 750 €</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions inscrites au budget primitif 2025.

- **Budget primitif 2025 :**

Présentation est faite du budget primitif 2025, équilibré en fonctionnement et investissement. Les travaux et achats d'investissement sont détaillés. La vue globale équilibrée du budget 2025 est la suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS		PREVISIONS
DEPENSES De FONCTIONNEMENT	462 837,24	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	156 074,53
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>462 837,24</b>	Résultat antérieur	6 500,87
RECETTES de FONCTIONNEMENT	293 171,49	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>162 575,40</b>
Résultat antérieur	169 665,75	RECETTES D'INVESTISSEMENT	162 575,40
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>462 837,24</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>162 575,40</b>

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2025

- **Demandes de subventions sur les investissements :**

Les investissements subventionnables inscrits au BP 2025 sont les suivants :

<b>Investissement budget 2025</b>		
<i>Dépenses</i>	<i>Inscription budgétaire</i>	<i>Demande de subvention en fonction des devis attendus</i>
Réfection halle Plâtrerie	80 174,53 €	Conseil Départemental
Menuiseries		
Chauffage préfabriqué	10 000,00 €	Conseil Départemental
Aspirateur broyeur de feuilles	2 500,00 €	Conseil Départemental
Aire de jeux école	7 500,00 €	Conseil Départemental
Baby-foot	3 400,00 €	Conseil Départemental
<b>Total</b>	<b>103 574,53 €</b>	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Département pour financer ces projets.

- **informations diverses :**

- **Quésaquo :**  
L'office du Tourisme intercommunal de la Communauté de Communes du Volvestre met en place sur son territoire un outil numérique sous forme de QR code (lisible avec un téléphone portable), dans le but de valoriser le patrimoine bâti et culturel de chaque commune.  
Pour Latrape, ce QR code sera installé à l'entrée de l'Eglise, sous le panneau d'affichage, de sorte qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite.
- **Document Unique d'évaluation des risques professionnels :**  
Ce document obligatoire à tout employeur privé ou public, doit être mis en place pour la commune. Il sert à identifier les risques professionnels pour la santé et la sécurité des employés.  
Le Centre de Gestion de la Haute Garonne a mis en place un service afin d'aider les communes à établir ce document avant la fin de l'année.
- **Déco village :**  
Le groupe de bénévoles a émis le souhait d'effectuer plusieurs travaux d'embellissement et de fleurissement du village. Une réunion est prévue afin de déterminer la faisabilité de divers petits travaux.

Fin de séance : 22h30

Le Maire,  
Charles NAYLIES